

Image not found or type unknown



Vente d'une alarme a domicile pour ma mère agée.

Par **touchant**, le **27/06/2012** à **12:36**

Bonjour,

ma maman agée de 91 ans a été démarchée en 91,pour une alarme,elle a signée un contrat,sous la peur.

En 2004,ils lui ont mis une télé surveillance,et de ce fait chaque mois,elle paie 60 euros,pour une installation,qui ne fonctionne plus;ou prou.

j'ai demandé la resiliation du contrat,puisque je trouve que c'est de l'argent gaspillé,et je compte recuperer une partie des sommes prelevées..je ne pense pas qu'ils s'acceptent,que faire après tant d'années?merci.